



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 155

Le 6 juin 2013

### TITRES À REVENU FIXES

#### Changement de la Marge Initiale

La Corporation Canadienne de Produits Dérivés (CDCC) désire vous informer que, suivant les derniers résultats de Contrôle Ex Post, elle a décidé d'appliquer l'Article A-702 Règle régissant la marge discrétionnaire des règles de la CDCC pour augmenter la Marge Initiale (MI) des transactions en rapport avec les deux premiers bacs comme suit :

Bacs	Augmentation de la Marge Initiale
0 - 3 mois	4 fois
3 - 6 mois	2 fois

Ce changement entrera en vigueur lors du traitement informatique de fin de journée le 6 juin 2013.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le département de Gestion des risques au (514) 871-3505.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation

---

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)